

DEPARTEMENT
<b>VAR</b>
CANTON
<b>SAINTE MAXIME</b>
COMMUNE
<b>CAVALAIRE SUR MER</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 0081-2023-DE

**DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET** : M57 - Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit au sein du chapitre 011 "Charges à caractère général"

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER**

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, l'article L 5217-10-6 ;
- VU La délibération du conseil municipal n° 114/2022 du 22 septembre 2022 portant sur l'adoption de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- VU La délibération du conseil municipal n° 032/2023 du 30 mars 2023 portant sur l'approbation du règlement budgétaire et financier, et notamment, la possibilité donnée à l'organe délibérante à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- VU Vu la délibération du conseil municipal n° 035/2023 du 30 mars 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 ;

CONSIDERANT Le besoin d'ajuster le chapitre budgétaire « Charges à caractère général » en dépense de fonctionnement du budget principal 2023, suite à la décision de réaliser la pose et la dépose des illuminations de fin d'année par un prestataire extérieur et non plus en régie ;

**DECIDE**

ARTICLE 1 Est décidé le virement de crédit suivant :  
Section de fonctionnement, du l'article « 615231 – Entretien, réparations voiries » vers l'article « 6228 – honoraires et intervenants divers » d'un montant de 50 500 euros et vers l'article « 61358 – autres locations » d'un montant de 12 000 euros correspondant au détail des comptes à mouvementer suivants :

FONCTION	NATURE	SERVICE	MONTANT
845	615231	TVXN	- 62 500 €
023	6228	EVEN	+ 50 500 €
023	61358	EVEN	+ 12 000 €

**ARTICLE 2**

Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie, et le Comptable Public, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

**Cavalaire-sur-Mer, le 10/10/2023**

**LE MAIRE**

**Philippe LEONELLI**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés**



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de Cavalaire Sur Mer  
Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **0081\_2023\_DE**  
Objet : **M57 - Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit au sein du chapitre 011 "Charges à caractère général"**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2023-10-10 00:00:00+02  
Nature de l'acte : Actes réglementaires  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 7.1 - Decisions budgetaires  
Identifiant unique : 083-218300366-20231010-0081\_2023\_DE-AR  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 083-218300366-20231010-0081_2023_DE-AR-1-1_0.xml	text/xml	971 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : Decision19102023151217.pdf Nom métier : 99_AR-083-218300366-20231010-0081_2023_DE-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	92.7 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 octobre 2023 à 16h00min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 octobre 2023 à 16h00min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 octobre 2023 à 16h01min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 octobre 2023 à 16h01min15s	Reçu par le MI le 2023-10-19

